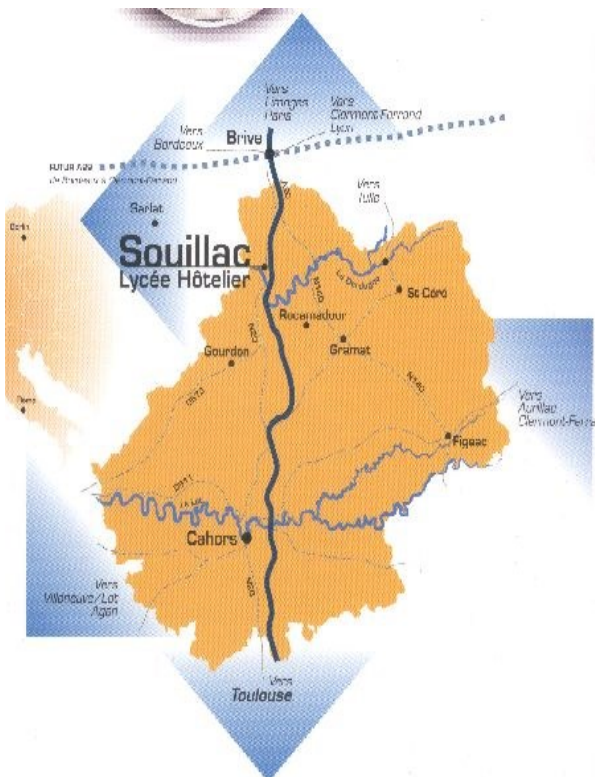


Pour rejoindre le lycée



© Michelin 2012 © TomTom - Mentions

Lycée Hôtelier Quercy-Périgord

Avenue Roger Couderc
BP 90006
46200 SOUILLAC

Téléphone : 05 65 27 03 00
Courriel : 0460529a@ac-toulouse.fr

Site internet
Compte twitter
Compte facebook

Flashez le QRCode :



LES BOURSES LES TARIFS LA CARTE JEUNE 2023



BOURSES NATIONALES:

La bourse de lycée est accordée, sous condition de ressources, au(x) responsable(s) du lycéen. Son montant varie en fonction de l'échelon retenu.

Vous devez faire la **demande de bourse de lycée auprès de votre établissement d'origine (collège) avant la fin de l'année de Troisième**, même si vous ne savez pas encore dans quel établissement votre enfant sera affecté.

L'élève **boursier** peut également bénéficier, selon sa situation, de la :

- **Prime d'équipement**

Cette prime, d'un montant de **341,71 euros**, est versée, en une seule fois à la fin du premier trimestre, au(x) responsable(s) de l'élève boursier inscrit en classe de première année de certaines spécialités de CAP, bac technologique ou bac professionnel.

- **Prime à l'internat**

Cette prime est destinée à tous les élèves **internes** boursiers nationaux. Le montant de la prime d'internat est fonction de l'échelon de la bourse de lycée.

Les familles n'auront pas de dossier spécifique à remplir, cette prime étant attribuée automatiquement aux élèves boursiers internes. Elle est soumise aux mêmes règles de gestion que les bourses. La prime est attribuée en trois fois par déduction sur la facture des frais de pension.

- **Bourse au mérite**

Cette bourse au mérite peut être attribué aux élèves boursiers ayant obtenu une mention Bien ou Très bien au Diplôme National du Brevet (DNB) et engagés dans un cycle d'enseignement conduisant au baccalauréat général, technologique ou professionnel.

TARIFS

Restauration et Hébergement

Montant par catégorie	2ème Trim 2022/2023 Janvier à mars 2023 : 50 jours	3ème Trim 2022/2023 Avril à juillet 2023 : 50 jours	1er Trim 2023/2024 Septembre à décembre 2023 : 80 jours	TOTAL ANNEE SCOLAIRE
	A payer pour le Trim	A payer pour le Trim	A payer pour le Trim	
INTERNE	438,00 €	438,00 €	700,00 €	1 576,00 €
Part Restauration	317,00 €	317,00 €	507,00 €	1 140,00 €
Part Hébergement	121,00 €	121,00 €	194,00 €	436,00 €
DEMI-PENSION 5 repas/sem	153,00 €	153,00 €	244,00 €	550,00 €
DEMI-PENSION 4 repas/sem	122,00 €	122,00 €	196,00 €	440,00 €
DEMI-PENSION 3 repas/sem	92,00 €	92,00 €	146,00 €	330,00 €
DEMI-PENSION 2 repas/sem	61,00 €	61,00 €	98,00 €	220,00 €

ETUDIANTS BTS	Repas	4,03 €
	Petit déjeuner	1,33 €
	Internat Loyer annuel	880 € (110 €/mois)
Externes	Repas	4,03 €

Les paiements

Les paiements sont exigibles en totalité 15 jours après la date de la facture par virement (RIB mentionné sur la facture), espèces (contre attestation) ou par chèque (à l'ordre de : Lycée Hôtelier Quercy-Périgord)

Dès réception de la facture, en cas de difficultés passagères : Un échelonnement **peut être envisagé sous réserve** de l'acceptation du Gestionnaire après **demande de la famille par courrier**.

Les demandes de changement de régime doivent être formulées par écrit à l'attention du Gestionnaire **au maximum 10 jours ouvrables après le début du trimestre concerné**.



LA CARTE JEUNE

(à demander à partir de juin)

Elle est **gratuite**
et **obligatoire**

L'inscription en ligne est à faire à l'adresse suivante :

www.cartejeune.laregion.fr

Outre les différentes remises ou avantages qui lui sont rattachés (voir détail sur le site...),

elle permet aux lycéens et apprentis d'accéder :

- au lycée (Tourniquet),
- au service de restauration (self).

Besoin d'aide ?

Venez le jour des inscriptions avec tous les documents nécessaires et la demande sera réalisée sur nos postes informatiques.

AIDES DE LA REGION OCCITANIE-MIDI PYRENEES.

La carte jeune Région accorde des aides :

- * à l'acquisition des livres de loisirs,
- * à l'acquisition d'une licence sportive AS-UNSS,
- * à l'acquisition d'un ordinateur individuel,
- * au transport, hébergement et restauration des apprentis,
- * Prêt des manuels scolaires hors consommables,
- * Distribution du premier équipement des formations professionnelles (outillage et vêtements).